

## ON DEMANDE DE NOUVEAU LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, le ministre des Finances a induit le premier ministre en erreur, on lui a menti, au moins deux fois à propos de cette transaction du Cap-Breton. Étant donné qu'un ancien collègue du cabinet a bénéficié d'un traitement de faveur dans les deux ans suivant son départ, je demande à nouveau au premier ministre si, au nom de l'honneur et pour le bien du système parlementaire...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hnatyshyn:** ... il va maintenant exiger la démission du ministre des Finances?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, puisqu'il est question d'honneur, je voudrais savoir pourquoi le député parle de paiement indirect. Toutes les dépenses sont comptabilisées. Le comité de gestion qui contrôle les dépenses est composé de deux personnes nommées par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Prétend-il qu'il ferait des versements sans se préoccuper de savoir où ils vont? Il n'y a pas de doute que ces fonds sont dépensés. Les représentants du gouvernement de Nouvelle-Écosse ainsi que les représentants du gouvernement du Canada contrôlent les comptes et continueront à le faire.

Il y avait d'autres sommes provenant du consortium qui sont probablement allées au paiement des honoraires de M. Gillespie. Il ne s'agit pas là d'un paiement indirect. Le député ne devrait pas parler d'honneur alors qu'il procède par insinuations. Il en est de même lorsqu'il dit que le ministre a soit menti, soit induit la Chambre en erreur. Je viens juste d'expliquer, dans ma réponse précédente, que, de fait, j'ai trompé la Chambre sur la foi d'informations contenues dans une lettre du ministre des Finances qui avait lui-même été induit en erreur par les fonctionnaires de son ministère.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hnatyshyn:** C'est faux.

**M. Crosbie:** C'est toujours les autres.

**M. Trudeau:** Ils ne comprennent pas vite, mais je répète ce que j'ai dit, dans ma première réponse à cette question; je déposerai la lettre, la deuxième lettre du ministre des Finances, accompagnée d'une lettre du sous-ministre de l'Énergie qui avait examiné le dossier et donné une certaine assurance puis, après avoir réexaminé le dossier, à la demande expresse du vice-premier ministre, a constaté qu'il avait omis certains documents. Tout sera déposé.

**M. Crosbie:** C'est ça, blâmez Cohen, quel sale coup.

**M. Trudeau:** Il n'y a pas de doute que la Chambre a été trompée. C'est pourquoi j'ai rectifié la situation. Je ne pense pas que le député puisse dire, en tout honneur, qu'il y a eu mensonge.

## Questions orales

## LE RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—ON DEMANDE UN DÉPÔT DE DOCUMENTS

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, le premier ministre a tort d'abandonner ainsi à leur sort les fonctionnaires en cause.

**Des voix:** Bravo!

**M. Beatty:** Je veux poser une question au ministre chargé de la Société de développement du Cap-Breton à propos du moment auquel un autre ministre de la Couronne aurait été mis au courant de la situation. Étant donné que dans le rapport annuel de 1980 de la Société, qui avait été transmis au ministre de l'époque, on parle effectivement de projet au chapitre intitulé «L'année budgétaire à l'étude», le ministre peut-il s'engager à déposer à la Chambre tous les documents pertinents afin que nous sachions à quel moment exactement le ministre actuel des Pêches et des Océans a été mis au courant de cette entente?

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, l'une des choses qu'on a négligées de mentionner dans ce débat, c'est que, si le projet avait effectivement abouti, entre 1,500 et 2,000 emplois auraient été créés dans la région du Cap-Breton dans le secteur charbonnier.

**Des voix:** Des «si»! Toujours des «si».

**M. Lumley:** C'était pour cette raison entre autres que la Société de développement du Cap-Breton tenait tellement à ce projet. Mais je vais néanmoins examiner la question du député.

**M. Beatty:** Ce projet a eu des suites heureuses pour une seule personne: Alastair Gillespie.

**Mme le Président:** A l'ordre. Il faut que l'ordre règne dans cette enceinte. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe doit attendre d'avoir la parole pour poser ses questions. Je la lui donne à présent.

## ON DEMANDE QUE LA DEVCO ANNULE L'ENTENTE CONCLUE AVEC ALASTAIR GILLESPIE

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, le ministre va-t-il s'engager à déposer tous les documents relatifs à ce dossier, au lieu de les refuser au Parlement? En second lieu, puisque de toute évidence, les directives établies par le premier ministre n'ont pas été observées, le ministre ordonnera-t-il à la DEVCO, la Société de développement du Cap-Breton, d'annuler l'entente conclue avec M. Allastair Gillespie?

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, je tiens à rappeler encore une fois que les ministériels cherchent par tous les moyens à favoriser la création d'emplois dans la région du Cap-Breton. Si le projet aboutit, il donnera naissance à des milliers d'emplois dans la région. Le premier ministre a déjà annoncé que les documents seront déposés à 15 heures.